

A une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 6 mars 2012, à 19h30, à laquelle étaient présents son Honneur le maire Claude Dubois, et les conseillers Luc Gnocchini, Madeleine Fortin, Claude Jetté et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Claude Dubois.

Le directeur général, Yvon Labonté, est également présent à la dite séance.

12-03-37
Minutes du
7 février 2012

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil adopte les minutes de la séance ordinaire du 7 février 2012.

ADOPTÉ

12-03-38
Acceptation
Caisse pop. –
Emprunt de
168 400 \$

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que la Ville de Bedford accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Bedford pour son emprunt du 13 mars 2012 au montant de 168 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 649-06-1 et 672-06, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

16 800 \$	3,08000 %	13 mars 2013
17 300 \$	3,08000 %	13 mars 2014
17 800 \$	3,08000 %	13 mars 2015
18 400 \$	3,08000 %	13 mars 2016
98 100 \$	3,08000 %	13 mars 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

12-03-39
Signature
billets –
Emprunt Caisse
pop.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite emprunter par billet un montant total de 168 400 \$;

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
649-06-1	110 500
672-06	57 900

Attendu que la Ville de Bedford désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement ;

Attendu que la Ville de Bedford avait, le 16 janvier 2012, un montant de 168 400 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 237 000 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 649-06-1 et 672-06 ;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet au montant de 168 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 649-06-1 et 672-06 soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

Que les billets soient datés du 13 mars 2012 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	16 800 \$
2014.	17 300 \$
2015.	17 800 \$
2016.	18 400 \$
2017.	19 000 \$ (à payer en 2017)
2017.	79 100 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Bedford émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 649-06-1, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Que la Ville de Bedford emprunte 168 400 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 28 jours au terme original des règlements numéros 649-06-1 et 672-06.

ADOPTÉ

12-03-40
Avis de motion
M. Fortin –
Règ. utilisation
eau potable

La conseillère Madeleine Fortin donne avis qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, présentera, à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un règlement sur l'utilisation de l'eau potable dans la Ville de Bedford.

12-03-41
Adoption projet
de règlement
sur
rémunération
des élus

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 622-08-12 intitulé :
« Projet de règlement sur la rémunération et l'allocation de dépenses des
membres du conseil municipal ».

ADOPTÉ

12-03-42
Entente de
service –
Raymond
Chabot – Outils
de gestion

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil retienne les services de la firme Raymond Chabot Ressources
Humaines inc. pour assister la direction à la mise en place d'outils de gestion
qui visent l'amélioration de l'efficacité et de la performance des services offerts
à la population ;

Que ce conseil autorise le directeur général à signer l'entente de service.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits
budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

12-03-43
Nomination
S. Plouffe -
Secrétaire
d'élection

Considérant que des élections municipales se tiendront le dimanche, 6 mai
2012;

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que Madame Suzanne Plouffe soit nommée au poste de secrétaire d'élection
pour la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

12-03-44
Objection aux
nouvelles
mesures
imposées aux
municipalités

Considérant que le projet de loi numéro 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité
de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par
l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011 ;

Considérant que cette mesure législative vise à accroître la protection de
l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions
administratives pécuniaires ;

Considérant que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au
ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci ;

Considérant que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir ;

Considérant que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi ;

Considérant que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux ;

Considérant que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire ;

Considérant que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel ;

Considérant qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi ;

Considérant que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi ;

Considérant les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines ;

Considérant que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil exprime son objection à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi ;

Que ce conseil demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi ;

Que ce conseil transmette la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à

Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

12-03-45
Publicité –
Programme
pour spectacle
patinage
artistique

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'achat de ½ page de publicité, à raison de 125.00 \$, à paraître dans le programme du spectacle du Club de patinage artistique de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

12-03-46
Bourses
d'étude 2012 –
JJB et Massey-
Vanier

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil accorde, en 2012, une bourse d'étude de 250.00 \$ à un(e) étudiant(e) de l'école Jean-Jacques-Bertrand résidant dans la Ville de Bedford ;

Que ce conseil accorde également, en 2012, une bourse d'étude de 250.00 \$ à un(e) étudiant(e) de l'école Massey-Vanier résidant dans la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

12-03-47
Salle gratuite –
Âge d'Or –
Fête des mères
et souper Noël

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil permette au Club de l'Âge d'Or de Bedford d'utiliser gracieusement la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour le souper de la Fête des mères, le samedi 5 mai 2012 ainsi que pour le souper de Noël, le samedi 1^{er} décembre 2012.

ADOPTÉ

12-03-48
Marche du
pardon 2012

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil autorise l'Unité pastorale des Frontières à procéder à la Marche du pardon dans les rues de la Ville de Bedford le vendredi, 6 avril 2012, entre 13h00 et 15h00.

ADOPTÉ

12-03-49
Contribution
2012 – Maison
des Jeunes

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil verse à la Maison des Jeunes « Le Boum » la contribution annuelle pour l'année 2012 au montant de 3,000.00 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

12-03-50
Souper
Hommage aux
bénévoles 2012

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil réserve une table de huit (8) personnes lors du Souper hommage aux bénévoles 2012 organisé par le Centre d'Action Bénévole de Bedford et environs le samedi, 14 avril 2012.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

12-03-51
Appui au projet
de création de
places – CPE
Jardin des
Frimousses

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil entérine la décision d'appuyer le projet de création de 20 places du Centre de la petite enfance Le Château des Frimousses, incluant 10 places pour les poupons (0-18 mois), au sein de l'installation située à Bedford.

ADOPTÉ

12-03-52
Carte napperon
CLD – Édition
2012

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil entérine la décision de participation de la Ville de Bedford à l'édition 2012 de la carte napperon de la région de Brome-Missisquoi, le tout pour un montant de 400.00 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

12-03-53
Salle gratuite –
Maison de la
Famille des
Frontières

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue, le samedi 31 mars 2012, d'un spectacle bénéfice organisé par la Maison de la Famille des Frontières.

12-03-54
Rec. CCU –
Enseigne au 79
rue Principale

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de mars 2012 ;

Considérant les documents déposés relativement à l'installation d'une enseigne au 79 rue Principale ;

Considérant que l'attache proposée est de couleur noire et qu'elle ne doit pas être visible ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne projetante conformément aux documents déposés à la condition que l'attache ne soit pas visible. Si tel n'est pas le cas, l'attache devra être faite à l'aide de métal tubulaire noir ou posséder un élément décoratif.

ADOPTÉ

12-03-55
Rec. CCU –
Enseigne au 73
rue Principale

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de mars 2012 ;

Considérant les documents déposés relativement à l'installation d'une enseigne au 73 rue Principale ;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne projetante conformément aux documents déposés.

ADOPTÉ

12-03-56
Salle gratuite –
Formation sur
contrôle de
l'érosion

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue, le mercredi 14 mars 2012, de 8h00 à 12h00, d'une formation sur le contrôle de l'érosion.

ADOPTÉ

12-03-57
Comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 155,356.20 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, 6 mars 2012.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général